

Conditions à réunir et détail de la prise en charge :

- Être adulte (en activité ou retraité), titulaire de la carte et/ou conjoint(e) y figurant nominativement
- Être domicilié dans une commune située à plus de 25 km de Gap (liste ci-dessous)
- La prise en charge est de 100 % dans la limite de 20 € - 1 fois par an et par personne
- Le lieu de l'activité doit être situé en dehors de Gap
- 1 seul choix possible par bénéficiaire (activité CULTURELLE ou SPORTIVE)

*Décision du comité directeur dans le but de compenser l'éloignement géographique de certains adhérents.
 Les distances ont été relevées sur Mappy de centre ville à centre ville et sont le seul critère faisant foi.*

J'habite dans la commune de ... (cocher la bonne case) - Adresse figurant sur votre carte d'adhérent(e)

Baratier	<input type="checkbox"/>	Briançon	<input type="checkbox"/>	Châtel-en-Trièves	<input type="checkbox"/>	Chauffayer	<input type="checkbox"/>	Embrun	<input type="checkbox"/>
L'Argentière	<input type="checkbox"/>	La Mure	<input type="checkbox"/>	Laragne	<input type="checkbox"/>	Manosque	<input type="checkbox"/>	Pellafol	<input type="checkbox"/>
Puy-St-Eusèbe	<input type="checkbox"/>	Saint-Firmin	<input type="checkbox"/>	Savines	<input type="checkbox"/>	St-Martin de Queyrières	<input type="checkbox"/>	Ventavon	<input type="checkbox"/>
Veynes	<input type="checkbox"/>	Villard-St-Pancrace	<input type="checkbox"/>						

Entrent dans les critères : cours de peinture, d'aquarelle, atelier d'écriture, scrapbooking, club d'échecs, de théâtre, de photo, etc. **culturel dans tous les cas .**
Ne sont pas concernées : les entrées aux concerts, théâtre, cirque, musée, etc. qui font déjà l'objet d'un remboursement spécifique (voir fiche « SPÉCIAL CULTURE »).

N° adhérent(e)	NOM du titulaire :	Prénom :
-----------------------	---------------------------	-----------------

Service / retraité(e) : Téléphone :

Mail : @

NOM et Prénom du bénéficiaire	Atelier / club / cours de	Date	Prix acquitté	Remboursement (100% du coût jusqu'à 20 € MAXI)

Votre contact : Sabine ROUIT - DDT 05 - Bât. Champsaur - Service DIR / CLC (1er étage) - Tél : 04 92 40 35 24

Information importante
Date limite de transmission de toute demande :
20 décembre de l'année en cours

REMBOURSEMENT
UNIQUEMENT PAR VIREMENT
*Merci de joindre un RIB si vous ne l'avez pas déjà fait.
 Nous signaler tout changement de compte bancaire*

Bulletin à retourner accompagné du justificatif de paiement à
ASCEE 05 – DDT 05 - « Sabine ROUIT – Remboursements » - BP 50026 – 05001 GAP Cedex
 ou à déposer directement dans la boîte aux lettres « ASCEE 05 » située dans le hall d'accueil de la DDT 05

À compléter par l'ASCEE 05		
TOTAL à REMBOURSER :	€	Virement du